

**Résultats des enquêtes relatives à l'insertion professionnelle des docteurs**

Chaque année, l'**Observatoire de la Vie Étudiante de Cergy Paris Université (CY)** réalise une enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs de l'université. Cette enquête s'inscrit dans un **dispositif national** d'enquête supervisé par le **ministère** et en coordination avec la **Direction de la recherche** de l'établissement, elle vise à connaître la situation professionnelle des diplômés du doctorat 1 an et 3 ans après la soutenance de leurs thèses.

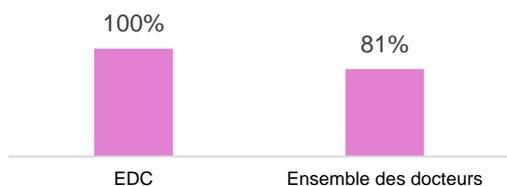
**Source** : les résultats présentés sont issus de l'enquête insertion professionnelle 2021 des doctorants de 2018 et 2020.

**Situation professionnelle 1 an après le doctorat (Promotion 2020)**

Année de soutenance	Effectif de diplômés	Effectif de répondants	Taux de réponse à l'enquête
2020	9	5	56 %

100 % des diplômés ont un emploi un an après la thèse

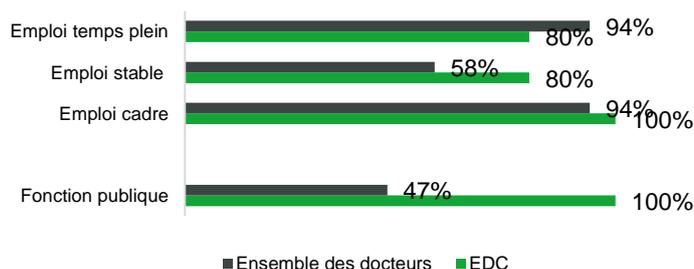
Taux d'insertion professionnelle 1 an après la thèse



**Lecture** : Au 1<sup>er</sup> décembre 2021, le taux d'insertion professionnelle des docteurs de l'école doctorale d'Education Didactique Cognition est de 100 %.

100 % des docteurs en emploi sont de niveau cadre et 80 % ont un emploi stable

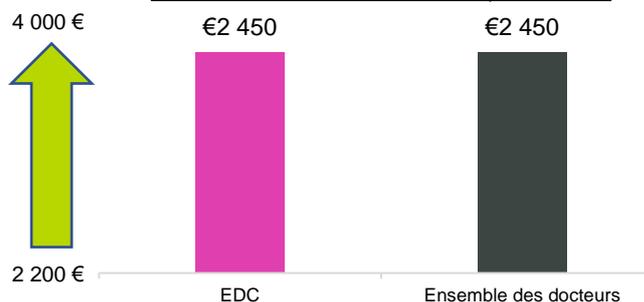
Conditions d'emploi et part des emplois dans le public, 1 an après la thèse



**Lecture** : Au 1<sup>er</sup> décembre 2021, 100 % des docteurs de l'école doctorale d'Education Didactique Cognition ont un emploi de catégorie cadre.

Le salaire mensuel net médian des docteurs après 1 an de vie active est de 2 450 euros

Salaire mensuel net médian, 1 an après la thèse



La moitié des diplômés d'un doctorat ont un salaire net mensuel supérieur à 2 450 € et l'autre moitié ont un salaire net mensuel inférieur à 2 450 €.

**Taux d'insertion** : rapporte le nombre de diplômés en emploi au nombre de diplômés en activité, c'est-à-dire en emploi ou en recherche d'emploi (population active).

Il est le complément du taux de chômage.

**Emploi stable** : contrat en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

**Emploi de catégorie cadre** : déclaration du diplômé.e en emploi vis-à-vis de son niveau ou statut d'emploi (nomenclature PSC, INSEE)

Le **salaires net mensuel médian** sépare la population considérée en deux parts égales.